

# **JEUDI 03 FEVRIER 2022**

# ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14/12/2021,
- 2- Délibération pour autoriser le maire à signer un mandat exclusif de vente pour l'appartement suite au legs situé 7 Rue Surmelin à Paris,
- 3- Accord pour le prêt de la salle Hélène NEVEUR à l'association AGRP 17,
- 4- Demande de subvention au département pour des travaux complémentaires sur l'église et accord pour réaliser les travaux avant attribution de la subvention,
- 5- Demande de subvention au département pour des travaux à l'école et accord pour réaliser les travaux avant attribution de la subvention,
- 6- Demande de subvention au département pour l'installation d'un nouveau toboggan dans l'aire de jeux du parc en centre bourg et autorisation pour réaliser les travaux avant attribution de la subvention
- 7- Validation du projet bail commercial du local commercial communal 10 B rue de la république pour la création d'un nouveau commerce de Boucherie,
- 8- Délibération pour autoriser Madame le Maire à signer les devis d'achat d'une chambre froide et d'un groupe d'aspiration pour le local commercial 10B rue de la république,
- 9- Demande de subvention au département pour les travaux de maçonnerie et de ravalement de façade du local commercial de la future boucherie et accord pour réaliser les travaux avant l'attribution de la subvention
- 10- Délibération pour valider la candidature de la commune de Thenac à la labellisation de l'accueil mairie en France SERVICE auprès de l'ANCT et de la préfecture,
- 11- Délibération pour déclarer une vacance d'emploi auprès du service emploi de la fonction publique et engager la démarche d'intégration directe à compter du 1er mai 2022 d'un nouvel adjoint administratif territorial principal 2éme catégorie C à 35 heures.
- 12- Création d'une entente intercommunale.
- 13- Création d'une commission pour l'entente intercommunale.
- 14- Questions et informations diverses.

L'an deux mil vingt-deux, le trois février à dix-neuf heures quatre minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué (convocation du 28/01/2022), s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Sylvie MERCIER, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Christophe CHAUMET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice RAPET.

Absents excusés: M. Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Ludovic MOULINEAU, Delphine BAYOU.

Absents: Mme Mélissa CHARPENTIER, M. Jean BRETHOMÉ, M. Ludovic ALLU.

Procuration(s): Nelly MUSCADET donne procuration à Sylvie MERCIER

Ludovic MOULINEAU donne procuration à Jean-Pierre BRUNET Delphine BAYOU donne procuration à Joëlle DUJARDIN.

Présents : 12 Absents : 7 Votants : 15

#### ► Ordre du jour N° 1

# Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14/12/2021.

Le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal (séance du 14/12/2021) est approuvé à l'unanimité.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

#### ► Ordre du jour N°2

Délibération pour autoriser le maire à signer un mandat exclusif de vente pour l'appartement suite au legs situé 7 Rue SURMELIN à Paris.

Madame le maire expose : par délibération du 23/09/2021, le conseil municipal a accordé de confier la vente de l'appartement situé 7 rue Surmelin 75020 PARIS, suite au legs de Madame Henriette FLESCH, au cabinet notarial BROGI & NOTAIRES ASSOCIÉS – 8 avenue du Père Lachaise – 75020 PARIS. Ce cabinet notarial propose de confier cette mission de vente à une agence immobilière, à savoir : DK IMMOBILIER – 27 rue Belgrand – 75020 PARIS sous forme de mandat exclusif de vente pour un montant minimum de quatre cent soixante-dix mille euros (470 000 €). La rémunération du mandataire sera TVA incluse de 3% du prix du bien à la charge du mandant. Le mandataire s'engage à effectuer les publicités nécessaires à la vente du bien (site internet SELOGER, LE BON COIN, affichage en vitrine, prospectus,..)

Après en avoir délibéré :

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Donne un avis favorable à l'unanimité et autorise madame le Maire à signer le mandat de vente de 470 000 euros.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

### ► Ordre du jour N°3

# Accord pour le prêt de la salle Hélène NEVEUR à l'association AGRP 17.

Le président de l'Association de gestion et de Régulation des Prédateurs de Charente Maritime (AGRP 17), M. Charpentier, a demandé par courrier du 07/06/2021 le prêt de la salle H NEVEUR le 25/06/2022 pour leur Assemblée Générale. S'agissant d'une association d'utilité publique qui intervient en piégeage et régulation sur la commune de Thénac, Madame le maire demande au conseil municipal de valider la mise à disposition de la salle H. NEVEUR à l'association AGRP17 le samedi 25 Juin 2022 pour l'organisation de leur assemblée générale. Une convention de prêt sera établie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Donne un avis favorable à l'unanimité.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

## ► Ordre du jour N°4

Demande de subvention au département pour des travaux complémentaires sur l'église et accord pour réaliser les travaux avant attribution de la subvention.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'entreprise BODET CAMPANAIRE lors de sa visite d'entretien à l'Eglise a constaté que l'installation électrique des cloches n'était plus aux normes en vigueur : le boitier de raccordement, vieux de 40 Ans, doit être remplacé pour pouvoir brancher le nouveau moteur des cloches. Ces travaux ont déjà fait l'objet d'une demande de subvention au département en octobre 2021.

Elle fait lecture du devis reçu :

- Entreprise BODET CAMPANAIRE 4 rue du parc Industriel Euronord 31150 BRUGUIERES –
- DEVIS N° 73883 V3 pour un montant HT de **2821 euros** pour la mise en conformité du coffret électrique cloches et l'alimentation des moteurs.

Madame le maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département pour une demande de subvention à hauteur de 15% et de demander au département l'autorisation pour réaliser les travaux d'urgence avant l'attribution de la subvention.

Après en avoir délibéré,

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- La réalisation des travaux de remplacement du coffret électrique alimentant les 6 moteurs pour un montant total HT de **2821 euros**,
- Demande de financement au département de 15% soit 423.15 euros HT
- Financement communal de 85% soit 2397.85 euros HT

Autorise Madame le maire à signer toutes pièces relatives à ces achats.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

#### ► Ordre du jour N°5

Demande de subvention au département pour des travaux à l'école et accord pour réaliser les travaux avant attribution de la subvention.

Madame le Maire expose au Conseil municipal la nécessite de la réalisation de travaux supplémentaires à l'école de Thénac

#### A savoir:

- La fourniture et pose de store toile à rouleau dans les classes. Elle fait lecture du devis reçu :
  - MENUISERIE CHAUVET 1 route de Cozes 17460 RETAUD DEVIS n° 00005804 pour un montant de 4497.32 euros HT,
- La fourniture et pose de protection sécurité sur les poteaux dans la salle de motricité. Elle fait lecture du devis reçu :
  - MENUISERIE CHAUVET 1 route de Cozes 17460 RETAUD DEVIS n° 00005805 pour un montant de 1554.08 euros HT.
- La mise en place de jeux dans les 2 nouvelles cours de l'école. Ce dossier a été travaillé en concertation avec le conseiller pédagogique de la circonscription de SAINTES. Madame le maire fait lecture du devis reçu :
  - SARL KUBE AMENAGEMENT 109 rue de Beaulieu 16000 ANGOULEME DEVIS n° 20220119-A pour un montant de 15 479euros HT.

Madame le maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département pour une demande de subvention à hauteur de 30% et de demander au département l'autorisation pour réaliser les travaux d'urgence avant l'attribution de la subvention.

Mme Dujardin, adjointe précise que le choix de ces jeux a été fait avec le personnel enseignant.

Après en avoir délibéré,

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- La réalisation des travaux supplémentaires à l'école de THENAC pour un montant **total HT de 21 530,40 euros**.
- Demande de financement au département de 30% soit 6 459,12 euros HT
- Financement communal de 70% soit **15 071.28 euros** HT

Autorise Madame le maire à signer toutes pièces relatives à ces achats.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

#### ► Ordre du jour N°6

Demande de subvention au département pour l'installation d'un nouveau toboggan dans l'aire de jeux du parc en centre bourg et autorisation pour réaliser les travaux avant attribution de la subvention.

Madame le maire explique au Conseil que le grand toboggan installé à l'aire de jeux dans le parc du château situé au Centre Bourg est usagé, n'est plus aux normes et représente un danger pour les enfants. Il est donc impératif de le remplacer. Elle fait lecture du devis recu :

 SARL KUBE AMENAGEMENT - 109 rue de Beaulieu – 16000 ANGOULEME – DEVIS n° 20220125 -A pour un montant de 3916 euros HT.

Madame le maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département pour une demande de subvention à hauteur de 30% et de demander au département l'autorisation pour réaliser les travaux d'urgence avant l'attribution de la subvention.

Après en avoir délibéré,

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- L'achat d'un toboggan pour l'aire de jeux de Thénac pour un montant total HT de 3916 euros,
- Demande de financement au département de 30% soit 1174.80 euros HT
- Financement communal de 70% soit **2741.20 euros** HT

Autorise Madame le maire à signer toutes pièces relatives à ces achats.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

# ► Ordre du jour N°7

Validation du projet bail commercial du local commercial communal 10 B rue de la république pour la création d'un nouveau commerce de Boucherie.

Suite à la décision prise par le Conseil Municipal en date du 28/10/2021 concernant le soutien à l'installation d'une Boucherie dans le local communal situé 10B rue de la République, Madame le maire explique la venue de la SARL BOUCHERIE CHARCUTERIE DUMOUSSEAU représenté par M. DUMOUSSEAU Cédric.

Madame le Maire donne la parole à M. Patrick PAYET, Maire-Adjoint, qui fait lecture du bail commercial. Il propose notamment dans l'article 5 - LOYER - du présent bail un loyer principal annuel de six mille euros HT (6000 euros HT) soit un loyer principal mensuel de cinq cent euros HT (500 euros HT) payable en terme d'avance le premier jour de chaque mois par virement bancaire (Selon l'indice de base des loyers commerciaux (ILC) établi par l'INSEE) et révisable tous les trois ans à la date d'anniversaire du bail (Articles L145-37 et L145-38 du code de commerce et 26 (alinéas 2 et suivants) du décret du 30/09/1953).

M.PAYET précise que le bail débuterait au 01/04/2022 pour une durée de 9 ans sans dépôt de garantie.

Après en avoir délibéré,

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 1

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-

RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Nelly MUSCADÉT, Jean-Christophe CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

S'est abstenu : Madame Nadège LEGALL.

#### ► Ordre du jour N°8

Délibération pour autoriser Madame le Maire à signer les devis d'achat d'une chambre froide et d'un groupe d'aspiration pour le local commercial 10B rue de la république.

Madame Maire expose aux membres présents que lors de la séance du 28/10/2021 le conseil a voté à la majorité la proposition d'investissement avec l'achat d'une chambre froide pour soutenir l'installation d'un commerce BOUCHERIE 10B rue de la République. Elle souligne la nécessite d'investir également dans l'achat d'un groupe d'aspiration (hotte + extraction) afin d'adapter ce local au bail commercial proposé.

Madame le maire fait lecture des devis reçu :

- SOCIETE P.S.I – 3 avenue André DULIN – 17300 ROCHEFORT

DEVIS n° DE00002790 pour un montant HT de 11000 euros pour l'achat et l'installation d'une chambre froide

DEVIS n° DE00002987 pour un montant HT de 5268 euros pour l'achat et l'installation d'une hotte +extraction.

Après en avoir délibéré,

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 1

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- L'achat d'une chambre froide pour un montant HT de 11000 euros soit un montant de 13200 euros TTC.
- L'achat d'un groupe d'aspiration pour un montant HT de 5268 euros soit 6321.60 euros TTC
- Les montants seront inscrits au budget 2022

Autorise Madame le maire à signer toutes pièces relatives à ces achats.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

S'est abstenu : Madame Nadège LEGALL.

#### ► Ordre du jour N°9

Demande de subvention au département pour les travaux de maçonnerie et de ravalement de façade du local commercial de la future boucherie et accord pour réaliser les travaux avant l'attribution de la subvention.

Madame le maire donne la parole à M. Jean-Pierre BRUNET, Maire-Adjoint, qui explique au Conseil l'installation prochaine d'un commerce Boucherie-Charcuterie dans le local commercial situé 10B rue de la république à Thénac. Le futur commerçant souhaite ouvrir début avril 2022. Pour cela, Il est urgent de réaliser de travaux de maçonnerie, de ravalement de facade, d'électricité, et de mettre aux normes handicapés l'accès à ce commerce.

Madame le Maire fait lecture des devis reçus :

- BERNARD ET SUIRE ELECTRICITE 11 rue de la Barrière 17250 BEURLAY DEVIS n° DE01891 pour un montant HT de 630 euros pour les travaux électriques
- SARL D.LETELLIER 20 rue de la Grange d'Aran 17460 CHERMIGNAC DEVIS n° **18** pour un montant HT de **2574.70 euros** pour des travaux de rénovation intérieure
- SARL D.LETELLIER 20 rue de la Grange d'Aran 17460 CHERMIGNAC DEVIS n° 19 pour un montant HT de 885 euros pour des travaux d'aménagement extérieure (rampe d'accès, rehausse du regard, sciage béton)
- EURL GOURVAT 21 rue de la Motte 17460 THENAC DEVIS n° DE02029 pour un montant HT de **4380** euros pour des travaux de ravalement de façade.
- MENUISERIE CHAUVET 1 route de Cozes 17460 RETAUD DEVIS n° 00005982 pour un montant HT de 884.74 euros pour la fabrication et la pose d'une couvertine.

Ces entreprises locales sont compétitives et ont été retenues aussi pour leur capacité à répondre rapidement à la commande.

Madame le maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département pour une demande de subvention à hauteur de 35% + 5% et de demander au département l'autorisation pour réaliser les travaux d'urgence avant l'attribution de la subvention.

Après en avoir délibéré,

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 1

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Les travaux de maçonnerie, ravalement de façade et électrique pour un montant total HT de 9354.44 euros,
- Demande de financement au département de 30% + 5% soit **3741.78 euros** HT
- Financement communal 5612.66 euros HT

Autorise Madame le maire à signer toutes pièces relatives à ces achats.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

S'est abstenu : Madame Nadège LEGALL.

#### ► Ordre du jour N°10

Délibération pour valider la candidature de la commune de Thenac à la labellisation de l'accueil mairie en France SERVICES auprès de l'ANCT et de la préfecture.

Madame le maire explique au conseil qu'une France Services est, en France, une structure qui combine accueil physique et accompagnement numérique, et qui regroupe en un même lieu plusieurs services.

Le réseau France Services poursuit plusieurs objectifs :

- Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueil physiques polyvalents
- Une simplicité des démarches administratives avec le regroupement dans un même lieu des services de l'états et des opérateurs partenaires (CARSAT, CAF, pôle emploi, CPAM ...)
- Une qualité de service par la mise en place d'un plan de formation des agents

Les formations des agents sont prises en charge par l'état qui amène également un financement de 30 000 euros annuel pour le fonctionnement. Des subventions sont accordées pour les travaux nécessaires dans les locaux identifiés pour recevoir la France Services.

Constatant que le maillage départemental des France Services laisse un vide sur le canton de Thenac, que les France Services les plus proches sont actuellement PONS,COZES ou ST PORCHAIRE, considérant que le gouvernement souhaite couvrir chaque canton et que la commune de THENAC est le chef-lieu du canton, constatant que nous sommes en capacité d'adapter l'accueil de la mairie pour répondre aux obligations de la charte d'engagement France Services, Madame le maire propose de candidater pour une labellisation France Service à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et d'engager toutes les démarches nécessaires. Deux agents référents sont nécessaires pour la mise en place de la Maison France Services à Thénac. Elle remercie les 2 agents administratif qui ont bien voulu accepter de faire la formation nécessaire pour recevoir le public dans le cadre de cette nouvelle activité.

Après en avoir délibéré :

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

#### ► Ordre du jour N°11

Délibération pour déclarer une vacance d'emploi auprès du service emploi de la fonction publique et engager la démarche d'intégration directe à compter du 1er mai 2022 d'un nouvel adjoint administratif territorial principal 2éme catégorie C à 35 heures

Madame le maire explique que l'intégration directe permet à un fonctionnaire titulaire de changer de corps ou de cadre d'emplois dans le cadre d'une mobilité sans passer par une période de détachement.

L'intégration directe s'effectue entre corps et cadres d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des <u>conditions de recrutement</u> ou du <u>niveau des missions</u> prévues par les statuts particuliers. Les conditions de recrutement regroupent à la fois :

- le niveau de qualification ou de formation requis pour l'accès au corps ou au cadre d'emplois (brevet des collèges, baccalauréat, licence, master, doctorat, etc.);
- le mode de recrutement dans le corps ou cadre d'emplois (concours, période de stage, école d'application, etc.).

Les missions doivent être comparées au regard de leur nature, c'est à dire de ce qui les caractérise de manière générale, du type de fonctions auxquelles elles donnent accès et du type d'activités ou de responsabilités associées.

L'intégration directe ne nécessite plus l'avis préalable de la CAP depuis le 1er janvier 2020.

L'intégration directe est dans tous les cas prononcés après demande ou accord écrit du fonctionnaire : la demande de l'agent expliquera les raisons pour lesquelles il souhaite changer de cadre d'emplois.

Il convient de s'assurer que l'emploi vers lequel l'agent va être intégré existe au tableau des effectifs. A défaut, la collectivité devra créer le poste par délibération avant de le déclarer vacant par le biais d'une déclaration de vacance d'emploi (DVE) auprès du Service Emploi de façon préalable à la nomination.

Un délai de publicité légale de **deux mois** est à prévoir avant de nommer l'agent ; la nomination par voie d'intégration directe sera formalisée par arrêté.

Le fonctionnaire sera classé, dans son nouveau cadre d'emplois, à un grade équivalent à celui qu'il détenait et à l'échelon comportant un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur.

Les services accomplis antérieurement par le fonctionnaire intégré sont assimilés à des services accomplis dans le cadre d'emplois d'accueil (pour la prise en compte des services effectifs).

Sur le tableau des effectifs validés en 2021, le poste adjoint administratif principal 2éme classe 35/35 est noté vacant. Ne sachant pas si une délibération avait été prise lors du départ à la retraite de l'agent qui occupait ce poste, madame le maire propose au conseil municipal de délibérer pour confirmer la vacance de ce poste et d'engager la démarche d'intégration d'un adjoint administratif principal 2éme classe à 35H00 actuellement en contrat de remplacement depuis octobre 2021 pour une intégration au 1<sup>er</sup> mai 2022.

Après en avoir délibéré :

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

#### ► Ordre du jour N°12

Création d'une entente intercommunale.

Madame le Maire expose au Conseil que les communes de Thenac, Tesson, Préguillac, Les Gonds, Courcoury et Chermignac ont décidé de s'inscrire dans une démarche de partenariat dans le cadre d'une entente intercommunale, appelé comité, telle que visée aux articles L.5221-1 et L5221-2 du CGCT. Cette entente entre les communes s'inscrit dans le cadre d'une convention à établir et qui a pour objet de fixer les modalités de collaboration sur les plans techniques, financiers,

organisationnels et humains. L'entente intercommunale n'a pas de personnalité juridique. Elle ne peut prendre de décision formelle. Ce sont les conseillers municipaux de chaque commune qui entérinent les décisions par délibérations afin qu'elles puissent être exécutoires. L'entente peut être dissoute par délibération des ses membres avec délibération concomitante du conseil municipal de chaque collectivité.

Madame le maire propose au conseil municipal d'approuver la création de l'entente intercommunale entre les communes de Thenac, Tesson, Préguillac, Les Gonds, Courcoury et Chermignac.

Après en avoir délibéré :

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

# ► Ordre du jour N°13

#### Création d'une commission pour l'entente intercommunale

Dans le cadre de l'entente intercommunale, Madame le Maire explique qu'il convient de créer une commission nommée « conférence » composée de 3 élus de chaque commune. La conférence se réunit autant que nécessaire avec une fréquence minimale de deux fois par an. La présidence de la conférence est alternativement assurée, pour un an, par chacune des communes membres. Des personnes qualifiées peuvent également être associées à ces conférences.

Considérant que les conférences sont composées de 3 membres de chaque collectivité, désignés par délibération de chacun des conseils municipaux, Madame le maire demande à 3 élus de proposer leur candidature.

Après concertation, les élus nommés sont : M. Jean-Pierre BRUNET, Mme Béatrice RAPET, M. Ludovic MOULINEAU.

Après en avoir délibéré :

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité et sont nommés représentants pour les conférences des commissions pour l'entente intercommunale pour la commune de Thénac : Jean-Pierre BRUNET, Mme Béatrice RAPET. M. Ludovic MOULINEAU.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

## ► Ordre du jour N°14

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:**

- Compte rendu du comité consultatif « gestion des déchets verts »: Mme le maire explique au conseil qu'un questionnaire a été diffusé aux administrés de Thénac sur la gestion des déchets verts. Il y aura une analyse du questionnaire pour avoir une piste de travail. Elle informe qu'un partenariat avec CYCLAD et la CDA de Saintes pour le broyage des déchets verts est en cours de négociation.
- Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations du conseil municipal; Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qu'il a reçues en vertu de l'article L. 2122-22 convention SPA: Madame le maire informe son conseil que dans le cadre de ses délégations, a signé une convention avec la SPA. Elle en profite pour souligner l'importance de la tenue en laisse des chiens en promenade dans le parc du château. Pour cela un arrêté sera rédigé puis affiché pour informer les administrés.
- Suite à une question posée par M. Franck Rocherieu sur le parrainage du Maire pour les élections présidentielles : compte tenu de la diversité politique de l'équipe qui a été élu et qu'elle tient à respecter, Madame le maire informe qu'elle ne parrainera aucun candidat.
- <u>Panneaux de rue</u>: il a été constaté par des conseillers municipaux (M. Christian AUDEBAUD et M. Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ) que des panneaux de rue devaient être remplacés car ils étaient endommagés notamment rue Bernard Serizier. Concernant le chemin du calvaire, un panneau voie sans issue serait nécessaire. Madame le Maire indique que le nécessaire sera fait mais que les délais fabrication suite au COVID sont très long.
- <u>Information sur le lancement du nouveau site internet</u>: M. Patrick PAYET fait une présentation vidéo du nouveau site internet de la commune de Thénac mis en ligne le 03/02/2022.
- <u>Cérémonie de commémoration de Mme FLESCH</u>: Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se rendre à la cérémonie de commémoration de Mme FLESCH le 11/02/2022 à 17H30.

# L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 heures 45 minutes.

NOM	Prénoms	Présent(s)	Absent(s)excusé(s)	Absent (s)	Pouvoir (s)	SIGNATURES
ALLU	Ludovic			Х		
AUDEBAUD	Christian	X				
BAYOU	Delphine		X		Joëlle DUJARDIN	
BRETHOME	Jean			X		
BRUNET	Jean-Pierre	X				
CHAUMET	Jean- Christophe	X				
DUJARDIN	Joëlle	Х				
DURAND	Jean-Pierre	X				
LE GALL	Nadège	X				
LIMOGES	Sylvie	X				
MERCIER	Sylvie	X				
CHARPENTIER	Melissa			X		
MOULINEAU	Ludovic		Х		Jean-Pierre BRUNET	
MUSCADET	Nelly		Х		Sylvie MERCIER	
PAYET	Patrick	X				
PROSPER	Karine	X				
RABANIER	Jean-Luc		X			
RAPET	Beatrice	X				
ROCHERIEU-RODRIGUEZ	Franck	Х				